

## COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 18 septembre 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 14/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 7

**Présents :** Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Joël MENE, Gilles ROBERT

Votants: 7

Pour: 7

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Julien AUDIER -SORIA

**Secrétaire de séance:** Dominique LIMOUZY

**Objet: TARIFS 2023 - Régie des Gîtes, Salle des Fêtes et location Bâtiments communaux - DE\_076\_2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_006\_2023 du 27/01/2023 relative aux tarifs 2023 de la Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, Régie des photocopies et location Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe qu'au vu des demande de location à l'année il souhaite pouvoir louer le studio 1, sis au 21 rue saint Jean, à l'année. Il propose de louer ce studio au prix de 400 euros annuellement tout en conservant la possibilité de le louer pour de courtes périodes et propose le même prix pour les locations à la saison (minimum 2 mois) pour le studio 1 et 4  
Les autres tarifs restent inchangés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs modifiés pour 2023 tels que définis ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions adéquates.

### **REGIE DES GITES - SALLE DES FETES :**

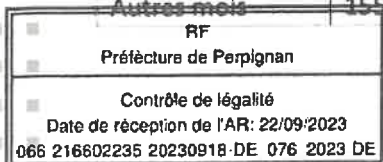
**Gîtes Saint Jean**

Caution pour les Gîtes : 45 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes n°1

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)	Prix à l'année
Juin et septembre	130 €	60 €	400 € / mois	400 € / mois
Autres mois	155 €	70 €		



Gîtes n°4

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)
Juin et septembre	130 €	60 €	400 € / mois
Autres mois	155 €	70 €	

Gîtes n° 2, 3 et 5

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	170 €	80 €
Autres mois	205 €	90 €

Gîtes n° 6 et 7

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	185 €	/
Autres mois	220 €	/

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit et 15 € dès la première nuit si la location est supérieure ou égale à 8 nuits

Chambre Ancien hôpital militaire 38 rue saint Jean : 15 € la nuit

Gîtes Saint Jacques :

Caution pour les Gîtes : 50 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes BOHER (8) et INFANTE (10)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	348 €	50 €	100 €	150€	200 €	250 €	300 €	450 €	410 €
Hors saison (de oct à mai)									
Moyenne saison	298 €	43 €	86 €	127 €	170 €	213 €	255 €		

Gîtes CASALS (9)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €	490 €
Hors saison (de oct à mai)											
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €				

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/09/2023 066 216602235 20230918 DE 076 2023 DE

**VAUBAN (11)**

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage format 1 semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €			
Hors saison (de oct à mai)								300 €	550 €	650 €
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €			

**Boutique 34 rue Saint Jean :**

Tarif : 350 € mensuel

**71 RUE SAINT JEAN :**

Location 500€ mensuel pour les entreprises dans le cadre de travaux.

Les autres logements, maisons, studio et commerces loués à l'année, seront réactualisés en fonction des indices INSEE. A savoir que les studios 2,3,4,5,6 et 7 rue Saint Jean et que les appartements 8,9 et 10 rue saint Jacques sont actuellement loués à l'année et suivent donc l'indice INSEE.

**Draps linges de maison :**

Location de draps (jeu complet pour 1 lit) : 6 €/lit

Location linge de toilette (1drap de bain, 1 serviette, 1 gan par personne) : 3.5 €/personne

Location linge de maison (des torchons, serviettes de table, nappe) : 3.5 €

**Salle des Fêtes :**

Location Week-end	Personnes privées et Associations de la commune		Autres Associations		
	Période	Location	Caution	Location	Caution
	01/05 au 30/09	0 €	300 €	230 €	300 €
	01/10 au 30/04	50 €	300 €	280 €	300

Location A la journée	Personnes privées et Associations de la commune		Autres		
	Période	Location	Caution	Location	Caution
	01/05 au 30/09	0 €	300 €	70 €	300 €
	01/10 au 30/04	50 €	300 €	120 €	300 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 / 09 / 2023 et publié ou notifié le 29 / 09 / 2023

Une convention spécifique sera signée entre le collectif la clé et la municipalité, qui régleme les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata se son utilisation.

Cette délibération abroge et remplace la délibération DE\_006\_2022 du 27/01/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme.



Patrick LECROQ, Maire

*Patrick Lecroq*

**Voies et délais de recours :**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitois, 6 Rue Pitois, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être respecté. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision expresse de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Préfecture de Perpignan

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/09/2023  
066 216602235 20230918 DE. 076 2023 DE

"Le Secrétaire"

*2000034*